

Rapport des experts SMIC : toujours aucun coup de pouce pour 2020 !

Sans surprise, le rapport du groupe d'experts sur le SMIC préconise pour une nouvelle année consécutive « *de s'en tenir aux deux composantes de la revalorisation automatique et de s'abstenir de « coup de pouce » au 1er janvier 2020* ».

L'argument servant à justifier l'augmentation *a minima* du SMIC est encore et toujours le même : l'augmentation du coût du travail aurait un effet négatif sur l'emploi. On retrouve ainsi le caractère dogmatique du discours tenu par le groupe d'experts, dont les membres réitèrent chaque année les mêmes recommandations guidées par le seul objectif de réduction des coûts pour les entreprises.

Compte tenu des données provisoires communiquées par la DARES et l'INSEE, l'évolution du SMIC au 1er janvier 2020 devrait être de 1,15 %, soit environ 18 euros bruts de plus par mois. Déjà trop pour le groupe d'experts !

Il suggère en outre de modifier la formule de revalorisation du SMIC, en supprimant tout ou partie des termes de revalorisation automatique dans le but : « *d'accroître la responsabilité des pouvoirs publics qui pourraient ainsi mieux articuler les évolutions du SMIC avec les dispositifs de lutte contre la pauvreté laborieuse (...) et contribuer à renforcer le rôle de la négociation collective dans la définition des normes salariales* ».

Est également prôné une nouvelle fois l'accroissement des revenus de transferts, tels que la prime d'activité, au détriment d'une revalorisation significative du SMIC.

Les experts se sont également interrogés sur une rémunération minimale des travailleurs considérés comme indépendants, mais très subordonnés économiquement, tels que les travailleurs de plateforme (UBER, DELIVEROO), pour finalement considérer qu'une telle rémunération minimale présenterait des « *risques* » et plus particulièrement celui « *de brider des formes d'activité dont le développement peut être bénéfique pour la croissance, l'emploi et le bien-être du consommateur* ».

FO rappellera une fois encore, lors de la réunion de la CNNCEFP relative à la revalorisation du SMIC au 1er janvier 2020 qui aura lieu le 17 décembre prochain, ses revendications et notamment :

- un coup de pouce significatif donné au SMIC, moyen le plus simple et le plus rapide de redonner du pouvoir d'achat aux bas salaires ;
- une augmentation du SMIC à hauteur de 80 % du salaire médian, soit 1 437,6€ nets contre 1 204€ actuellement.

Paris, le 9 décembre 2019

Contact :

Karen GOURNAY
Secrétaire confédérale

**Secteur de la
Négociation collective
et des Salaires**

✉ kgournay@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.84.17